



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**



Le dispositif des petits déjeuners

Guide d'aide à la décision à destination des collectivités territoriales



Mesdames et Messieurs les maires et présidents
d'intercommunalité,
Mesdames et Messieurs les élus,

L'école primaire constitue une priorité de la politique éducative du gouvernement. Annoncée par le président de la République en septembre 2018, dans le cadre du lancement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la distribution de petits déjeuners dans les écoles des territoires les plus vulnérables permet d'agir sur les inégalités de destin et en faveur de la réussite scolaire de tous les enfants.

En 2019-2020, alors que la crise sanitaire a accentué les difficultés sociales et économiques de nombreuses familles, près de 153 000 élèves ont pu en bénéficier. Ce résultat important et positif n'aurait pas été possible sans une alliance entre la communauté éducative et les équipes municipales. Nous avons joint nos efforts au service d'une ambition commune, celle de permettre à chaque enfant d'avoir les mêmes chances de réussir.

Soutenu par un financement renforcé, cet engagement collectif est une force pour poursuivre et élargir le dispositif dès la rentrée prochaine.

I. Les collectivités qui se sont déjà engagées témoignent



Dans la **commune de Gray** (Hauts-de-Saône), de la maternelle au CM2, tous les élèves bénéficient du petit déjeuner qui donne lieu à une véritable alliance éducative comme en témoigne son maire **Christophe Laurençot**.



Brigitte Fouré est maire de la **commune d'Amiens** (Somme) où le dispositif est mis en œuvre dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire renforcé.



Pierre Marcellesi, maire de la commune de Zoza (Corse du Sud) et président de la **communauté de communes de l'Alta Rocca** témoigne du rôle que l'intercommunalité peut jouer pour soutenir l'engagement des communes à dominante rurale et de faible densité dans le dispositif.

Qu'est-ce qui a motivé votre engagement dans ce dispositif ?

Pierre Marcellesi : *Sur notre territoire, c'est l'intercommunalité qui porte ce projet. Nous avons conjointement mis en évidence le fait que les enfants de nos villages et hameaux, de par le temps de trajet qu'ils devaient pour bon nombre accomplir le matin, pouvaient voir leur petit déjeuner passer par perte et profit afin de privilégier le temps de sommeil et ne pas perdre de temps avant de quitter leur domicile. Or tout le monde sait l'importance de la prise du petit déjeuner dans l'équilibre alimentaire de l'enfant, en plus de le mettre dans de meilleures conditions pour étudier.*

Christophe Laurençot : *Dans la commune, le besoin social est fort et nous pensons avec les équipes éducatives que le partage d'un petit déjeuner à l'école est bénéfique, pour la nutrition bien sûr, l'éducation au goût et à la citoyenneté, et tout simplement le plaisir de vivre ensemble un moment convivial qui aide à la socialisation des enfants.*

Brigitte Fouré : *Nous avons retenu en priorité deux territoires du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+). La commune porte une attention particulière aux produits proposés aux enfants. Il est souligné la qualité et la variété des denrées, malgré quelques réticences (comme les grains de confiture !).*

Quelle organisation avez-vous retenue ?

Pierre Marcellesi : *Très simplement, nous nous sommes appuyés sur la conférence des maires pour associer l'ensemble des communes. Une sollicitation de tous qui s'est avérée très positive et qui s'est donc naturellement prolongée dans l'association des écoles qui ont elles aussi manifesté leur accord pour être volontaires pour développer ce projet. La principale difficulté à laquelle nous avons dû faire face a résidé dans l'approvisionnement régulier des établissements par des produits issus de circuits courts, notamment les fruits et les produits laitiers. Cette dimension d'économie circulaire et de valorisation de nos productions étant au cœur de la réflexion de notre communauté de communes.*

Brigitte Fouré : *Pour la deuxième année, une convention formalise l'organisation du dispositif pour la commune d'Amiens. Les petits déjeuners sont servis aux élèves sur le temps scolaire en tout début de journée, dans le cadre d'un projet pédagogique associant les parents d'élèves. Les temps de distribution, arrêtés après concertation, fonctionnent par roulement et nous servons jusqu'à 1700 rations.*

Christophe Laurençot : *Il faut souligner que la réussite du dispositif tient également au travail d'équipe. L'inspectrice de circonscription nous a particulièrement accompagnés et a porté le projet aux côtés des élus, des enseignants et des familles. La prise en charge financière par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a, en outre, facilité l'adhésion du conseil municipal.*

Envisagez-vous de poursuivre l'action ?

Brigitte Fouré : *L'opération continue telle que prévue pour cette année. Il reste à évaluer l'évolution de l'éducation alimentaire à la maison en organisant des rencontres avec les parents qui pourraient nous aider à mieux cerner les situations. Nous avons prévu un bilan d'étape avec l'ensemble des partenaires et l'Éducation nationale afin de mesurer le chemin parcouru et les possibles à envisager.*

Christophe Laurençot : *Nous reconduirons le dispositif qui désormais s'inscrit dans un projet plus large intercycle, toujours pour les maternelles Rep, mais aussi les CM2.*

Pierre Marcellesi : *Nous n'avons pas encore assez de recul pour évaluer les effets bénéfiques de manière concrète. Cependant, les retours des équipes ont été globalement positifs dans l'attente d'une évaluation plus approfondie. La crise de la Covid-19 nous a empêchés de faire adhérer d'autres écoles mais nous avons la volonté de développer et d'améliorer ce projet.*

Un enjeu de santé publique

Étant donné l'organisation de la vie familiale des enfants et des rythmes scolaires, il est conseillé une fréquence de trois repas journaliers adaptée en fonction des besoins de l'enfant (croissance, appétit, activité physique, etc.). Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) rappelle dans son avis publié en octobre 2020 que « le petit déjeuner est une prise alimentaire importante chez les enfants qui doit être encouragée »¹. Varié et équilibré, il permet la consommation de produits alimentaires de bonne qualité nutritionnelle (produits céréaliers complets, produits laitiers, fruits), et constitue le premier des trois repas journaliers recommandés. L'étude individuelle nationale des consommations alimentaires (Inca 3, 2017) indique que le petit déjeuner est celui des trois repas quotidiens le moins régulièrement pris².

1. Cf. Révision des repères alimentaires pour les enfants de 0-36 mois et 3-17 ans, juin 2020, HCSP, document mis en ligne le 14 octobre 2020, accessible à l'adresse suivante : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=924>

2. Avis et rapport de l'Anses sur la troisième étude individuelle nationale des consommations alimentaires - INCA 3 accessible en ligne à cette adresse : <https://www.anses.fr/fr/content/inca-3-evolution-des-habitudes-et-modes-de-consommation-de-nouveaux-enjeux-en-mati%C3%A8re-de>



II. Les collectivités volontaires pour s'engager

En partenariat avec les élus, le pilotage de la mesure est assuré dans les territoires par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports grâce aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN).

● Quelles communes, toutes les écoles d'une même commune ?

Toutes les écoles en éducation prioritaire, relevant de l'expérimentation des Cités éducatives ou des Territoires éducatifs ruraux sont concernées. De plus, dans le cadre du renforcement du dispositif et afin d'assurer une égalité de traitement entre les écoles d'une même commune, les petits déjeuners pourront désormais être proposés dans les établissements que les élus et les services académiques auront repérés comme accueillant un public fragile.

Tous les niveaux des écoles maternelles et élémentaires sont concernés.

Pour savoir si les écoles de votre commune sont éligibles, rapprochez-vous du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Il existe un référent petit déjeuner dans chaque direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

● Comment procéder si je suis un élu d'une commune rurale avec une classe unique ?

Dans le cas d'une commune rurale avec une école à petit effectif, l'élu peut s'appuyer sur l'intercommunalité. Même si toutes les communes de l'intercommunalité ne sont pas concernées par le dispositif, un référent peut être désigné en son sein pour mettre en œuvre le dispositif dans la ou les communes concernées.

● Qui prend contact avec qui ?

Les maires peuvent contacter l'inspecteur de circonscription pour proposer d'inscrire leur commune dans le dispositif. L'inclusion dans le dispositif d'une école non éligible, mais dans laquelle les familles font face à une situation sociale dégradée peut être examinée au cas par cas. Le point de référence est l'indicateur de position sociale qui doit se situer autour de 90.

Les services départementaux de l'Éducation nationale, quant à eux, prennent contact avec les communes dont une ou plusieurs écoles sont éligibles et leur apportent leur soutien en cas de besoin.

● **Quel est le montant de la subvention ?**

Dans le cadre du renforcement du dispositif, l'enveloppe de 14 millions d'euros votée lors du projet de loi de finances pour 2021 pourra être triplée.

Un forfait de 1,3€ (2€ Outre-Mer) par enfant et par jour est versé à la commune par l'Éducation nationale. Il est uniquement destiné à l'achat des denrées alimentaires.

● **Quelle différence avec la collation matinale ?**

Étant donné l'organisation de la vie familiale des enfants et du rythme scolaire, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) conseille de proposer un rythme régulier de trois repas par jour (petit déjeuner, déjeuner, dîner) ainsi qu'une prise alimentaire structurée en milieu d'après-midi (goûter). La pratique de la collation matinale entre le petit déjeuner et le repas du midi n'est pas recommandée. Prise tardivement dans la matinée, de surcroît sous forme de grignotage de produits gras, sucrés ou salés, elle peut pénaliser la consommation des aliments recommandés au cours du déjeuner³.

● **N'y a-t-il pas un risque de stigmatisation ?**

Le dispositif concerne tous les élèves de l'école impliquée.

Une séance d'information globale pourra utilement être organisée pour présenter le dispositif, et la communication auprès de chaque parent évitera la stigmatisation.

Un flyer est mis à disposition des équipes pédagogiques des écoles à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid139571/les-petits-dejeuners.html>.

L'école peut également proposer un affichage à disposition des familles précisant certaines informations (denrées alimentaires distribuées, projet pédagogique associé, etc.).

● **Comment éviter la double prise du petit déjeuner ?**

S'il est impérativement recommandé de ne pas forcer un enfant à manger qui exprime qu'il n'a pas faim, en revanche, afin d'éviter l'absence d'une prise alimentaire ou la double prise⁴ alimentaire, la communication avec les familles est importante (cf. modèle de flyer ci-dessus).

En outre, l'équipe chargée de la distribution peut proposer à l'élève d'auto-évaluer le niveau de sa faim à l'aide d'un code couleur (baromètre de la faim). L'enfant apprend à être attentif aux sensations corporelles associées à la faim et découvre que le plaisir gustatif est proportionnel à la faim.

3. Cf. Révision des repères alimentaires pour les enfants de 0-36 mois et 3-17 ans, juin 2020, HCSP, disponible en ligne <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=924>

4. Selon la note d'appui scientifique et technique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) relative aux recommandations nutritionnelles sur le petit déjeuner et à l'impact attendu de la distribution de petits déjeuners dans les écoles de juin 2021, dans les « zones particulièrement à risque de développement de surpoids et d'obésité, la proposition d'une prise alimentaire supplémentaire à l'ensemble des enfants d'une même classe sans cibler les enfants n'ayant pas pris de prise alimentaire matinale, est de nature à aggraver le risque d'obésité.



III. Pour aller plus loin

Je formalise le partenariat

- **Je signe une convention de partenariat avec l'Éducation nationale**

Une convention type est proposée par l'Éducation nationale (<http://eduscol.education.fr/cid139571/les-petits-dejeuners.html>). Elle porte sur une année scolaire et prévoit une clause de reconduction tacite. Elle peut être complétée ou ajustée en fonction des projets locaux.

Les services départementaux de l'Éducation nationale peuvent accompagner la collectivité dans l'élaboration de la convention.

- **Je peux m'appuyer sur un réseau d'acteurs variés**

Pour renforcer l'encadrement humain le matin, je peux mobiliser les services civiques, les associations de parents d'élèves, les épiceries sociales, le centre communal d'action sociale, etc.

- **Dois-je installer un comité de pilotage ?**

Si ce n'est pas un préalable, le comité de pilotage peut constituer un facteur de réussite. Il permet notamment de réunir les représentants de la commune, son prestataire, le cas échéant, les directeurs d'école et les différents acteurs.

Il ne doit pas se surajouter aux instances existantes et peut être inclus dans ces dernières.

Cette instance de dialogue n'est pas exclusive. Les échanges bilatéraux entre les parties prenantes (communes/épicerie sociale; commune/école; école/parents d'élèves) sont également une clef de réussite.

- **Je ne suis pas équipé pour stocker les denrées alimentaires**

Privilégier un fournisseur de proximité pour éviter la logistique de respect de la chaîne du froid.

Je mobilise des ressources humaines

- **Je mobilise des ressources humaines en collaboration avec la communauté éducative**

Au sein de la communauté éducative

Les acteurs de l'école (agents techniques, enseignants, personnels sociaux et de santé) participent au dispositif dans le respect de leurs missions. Les parents d'élèves peuvent être impliqués sur le temps périscolaire et d'accueil, en plus de constituer une réelle aide logistique, et représentent un levier intéressant pour développer la co-éducation et la politique de proximité avec les familles notamment les plus défavorisées. Ce volet de travail école-famille est d'autant plus pertinent après cette période de crise sanitaire qui a contraint les parents à rester à la porte de l'école.

Au sein de la commune

Les ATSEM et les personnels communaux sont habilités à participer à la distribution de denrées alimentaires (modalités de distribution à échanger entre la collectivité et l'Éducation nationale) dans le cadre du respect des règles d'hygiène alimentaire et de sécurité sanitaire. Les ATSEM, en particulier, sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Je mobilise les partenaires et les dispositifs d'appui locaux

- **Le cas échéant, le dispositif peut s'inscrire dans un partenariat État-collectivité plus large...**

... du projet Cité éducative;
... du programme d'expérimentation Territoire rural éducatif;
... du projet éducatif territorial (PEDT);
... du projet alimentaire territorial (PAT) par la valorisation des circuits courts⁵ en lien avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF);
... du contrat local de santé (CLS) et le projet régional de santé (PRS) en lien avec l'agence régionale de santé (ARS).

(liste non exhaustive)

5. Cf. [Vade-mecum Encourager l'approvisionnement local](#), ARF, ADF, AMF, juin 2016.

J'organise la gestion logistique du dispositif

- **Je ne dispose pas de l'équipement nécessaire**

Dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) des solutions financières peuvent être dégagées pour la mise en œuvre pratique : achat de réfrigérateurs ou de matériels spécifiques.

Le recours à des épiceries locales est un levier pour fournir des produits frais.

- **Ai-je nécessairement besoin d'une salle de restauration pour distribuer le petit déjeuner ?**

Non, la distribution peut avoir lieu dans une salle de classe, mais peut aussi s'organiser sous un préau et même en plein air selon les conditions climatiques et sanitaires.

- **Quel type de denrées dois-je distribuer ?**

Selon les recommandations nutritionnelles du Programme national nutrition santé (PNNS), un petit déjeuner est composé d'un produit céréalier complet, d'un produit laitier et d'un fruit frais et de l'eau.

Les céréales du petit déjeuner, en particulier celles ciblant les enfants, les gâteaux et les barres céréalières, le plus souvent très sucrées, voire grasses et sucrées, ne sont pas recommandées. Pour plus d'informations : <https://www.mangerbouger.fr/Le-Mag/Bien-etre/Un-bon-petit-dejeuner-pour-des-matins-boostes>

Pour chacune de ces catégories d'aliment, le choix des denrées est à l'appréciation de la collectivité, de l'école et de leurs partenaires. Les recommandations nutritionnelles sont rappelées sur la page Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid139571/les-petits-dejeuners.html>.



IV. Exemples de scénario et documents types

Une grande souplesse est laissée aux collectivités et aux établissements dans la mise en œuvre de l'action. Des modèles-types d'organisation peuvent correspondre aux scénarios suivants, sans être exclusifs :

Modèle 1

Le petit déjeuner est pris sur le temps d'accueil et le temps scolaire tous les jours.

Pour faire face aux contraintes logistiques et réduire l'impact sur les enseignements, une rotation est organisée entre les niveaux. Les équipes sont attentives au risque de double petit déjeuner dans les fratries qui comptent plusieurs membres dans des niveaux différents de la même école, et qui ne bénéficient pas de la mesure le même jour.

Le volet pédagogique est mis en œuvre en fonction des niveaux et des âges au moment de la distribution et/ou lors d'autres activités pédagogiques programmées dans la journée ou la semaine.

Modèle 2

Le petit déjeuner est pris sur le temps périscolaire de la garderie et peut déborder sur le temps d'accueil. Le temps scolaire n'est pas concerné mais le nombre d'élèves concernés risque d'être plus faible. Ce modèle permet de proposer une fréquence plus élevée de distribution et le risque de double petits déjeuners est moins important. Statistiquement, les élèves issus des familles les plus précaires sont toutefois moins souvent concernés par les temps de la garderie. Le contenu pédagogique dépend de l'implication des collectivités dans l'offre proposée par les agents municipaux en charge de la garderie.

Modèle 3

Le petit déjeuner est pris de manière alternée entre, d'une part le temps périscolaire et d'accueil et, d'autre part le temps d'accueil et scolaire. Ce modèle nécessite de rendre gratuite la fin de la période de garderie (8h10-8h20). Cette alternance pourrait être complétée par une prise du petit déjeuner en classe et en libre-service (impossible actuellement en raison des mesures sanitaires).

Documents types téléchargeables en ligne

Ces documents sont accessibles sur la page Eduscol [Petits déjeuners](#) :

- un modèle de convention type de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » en partenariat avec la commune ;
- un modèle de flyer de communication avec les familles.